



**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DE L'ALBIGEOIS**

www.grand-albigeois.fr

Envoyé en préfecture le 12/02/2018

Reçu en préfecture le 12/02/2018

Affiché le 12/02/2018

SLOW

ID : 081-248100737-20180206-DEL2018_003-DE

BUDGET PRIMITIF 2018

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 6 FEVRIER 2018**

RAPPEL DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

- Une reprise économique qui se confirme au niveau international ;
- Une croissance plus élevée que prévue en France ;
- **Des collectivités locales toujours associées à l'effort de redressement des comptes publics via un encadrement de l'évolution de leurs dépenses de fonctionnement ;**
- **Pour la première fois depuis 4 ans, la dotation globale de fonctionnement des collectivités locales ne sera pas réduite en 2018 ;**
- Une revalorisation forfaitaire des bases d'imposition qui devrait être de l'ordre de +1% ;
- Le montant du FPIC est gelé au niveau national à un milliard d'euros à compter de 2018 ;
- **Mise en place d'une réduction progressive (2018 – 2020) de la taxe d'habitation pour 80% des contribuables.**

SOMMAIRE

I. Vision consolidée du BP 2018

II. Des recettes de fonctionnement aux évolutions contrastées

III. Pérenniser une gestion rigoureuse en réponse aux contraintes externes

IV. Un autofinancement prévisionnel qui progresse...

V. ... pour soutenir l'investissement

VI. Un désendettement conséquent depuis 2013 qui permet de réduire fortement les charges financières

BP 2018 : VISION CONSOLIDÉE (OPÉRATIONS RÉELLES + OPÉRATIONS D'ORDRE)

| | BP 2017 | BP 2018 | Evolution 2017 - 2018 | |
|----------------|---------------|---------------|-----------------------|-------|
| FONCTIONNEMENT | 92 326 476 € | 94 691 937 € | +2 365 462 € | +2,6% |
| INVESTISSEMENT | 67 620 203 € | 66 616 834 € | -1 003 369 € | -1,5% |
| TOTAL | 159 946 679 € | 161 308 771 € | 1 362 092 € | +0,9% |

- **Le budget primitif (BP) pour 2018 s'élève**, tous mouvements pris en compte (opérations d'ordre comprises) **à 161 308 771 €**, affichant **une évolution contenue à +0,9%** par rapport au volume de crédits voté lors du BP 2018.

BP 2018 : VISION CONSOLIDÉE (OPÉRATIONS RÉELLES + OPÉRATIONS D'ORDRE)

| Budgets | Fonctionnement | Investissement | Total | % du total |
|-------------------------------------|-----------------|-----------------|------------------|---------------|
| Budget général | 60,09 M€ | 34,94 M€ | 95,03 M€ | 58,9% |
| Budget transports urbains | 6,15 M€ | 2,63 M€ | 8,78 M€ | 5,4% |
| Budget assainissement collectif | 7,33 M€ | 8,22 M€ | 15,55 M€ | 9,6% |
| Budget zones d'activité | 1,48 M€ | 1,40 M€ | 2,89 M€ | 1,8% |
| Budget assainissement non collectif | 0,06 M€ | 0,30 M€ | 0,36 M€ | 0,2% |
| Budget parking | 0,03 M€ | 0,31 M€ | 0,34 M€ | 0,2% |
| Budget photovoltaïque | 0,13 M€ | 0,11 M€ | 0,24 M€ | 0,2% |
| Budget ZAC Innoprod | 9,41 M€ | 9,36 M€ | 18,77 M€ | 11,6% |
| Budget ZAC RIEUMAS | 9,74 M€ | 8,81 M€ | 18,54 M€ | 11,5% |
| Budget Immobilier Innoprod | 0,28 M€ | 0,53 M€ | 0,81 M€ | 0,5% |
| Total | 94,69 M€ | 66,62 M€ | 161,31 M€ | 100,0% |

- Le budget de la communauté d'agglomération se compose **d'un budget général et de 9 budgets annexes.**
- **Les 3 principaux budgets de l'agglomération** (général, transports urbains et assainissement) **concentrent 73,8% des crédits votés.**
- **Le poids des budgets de ZAC (23,6%) est à relativiser** car ces budgets sont majoritairement composés d'opération d'ordre liées à la gestion des stocks de terrains aménagés (transferts de crédits de la section de fonctionnement vers la section d'investissement).

BP 2018 : VISION CONSOLIDÉE (OPÉRATIONS RÉELLES)

| | BP 2017 | BP 2018 | Evolution 2017 - 2018 | |
|----------------|---------------|---------------|-----------------------|-------|
| FONCTIONNEMENT | 58 726 784 € | 58 351 354 € | -375 430 € | -0,6% |
| INVESTISSEMENT | 47 645 186 € | 47 736 495 € | +91 309 € | +0,2% |
| TOTAL | 106 371 970 € | 106 087 849 € | -284 121 € | -0,3% |

- En déduisant les opérations d'ordre (amortissements, opérations de stock...) qui sont équilibrées en dépenses et en recettes, **les dépenses réelles** (celles donnant lieu à décaissement) **du BP 2018 s'établissent à 106,1 M€** contre 106,4 M€ au BP 2017 (-0,3%).
- Les équilibres du BP 2018 traduisent **la poursuite des économies de gestion entreprises depuis de nombreuses années** avec une baisse de -0,6% des dépenses réelles de fonctionnement ;
- De plus, **l'effort en matière d'équipement sera maintenu** avec une progression des dépenses réelles d'investissement de +0,2%.

SOMMAIRE

I. Vision consolidée du BP 2018

II. Des recettes de fonctionnement aux évolutions contrastées

III. Pérenniser une gestion rigoureuse en réponse aux contraintes externes

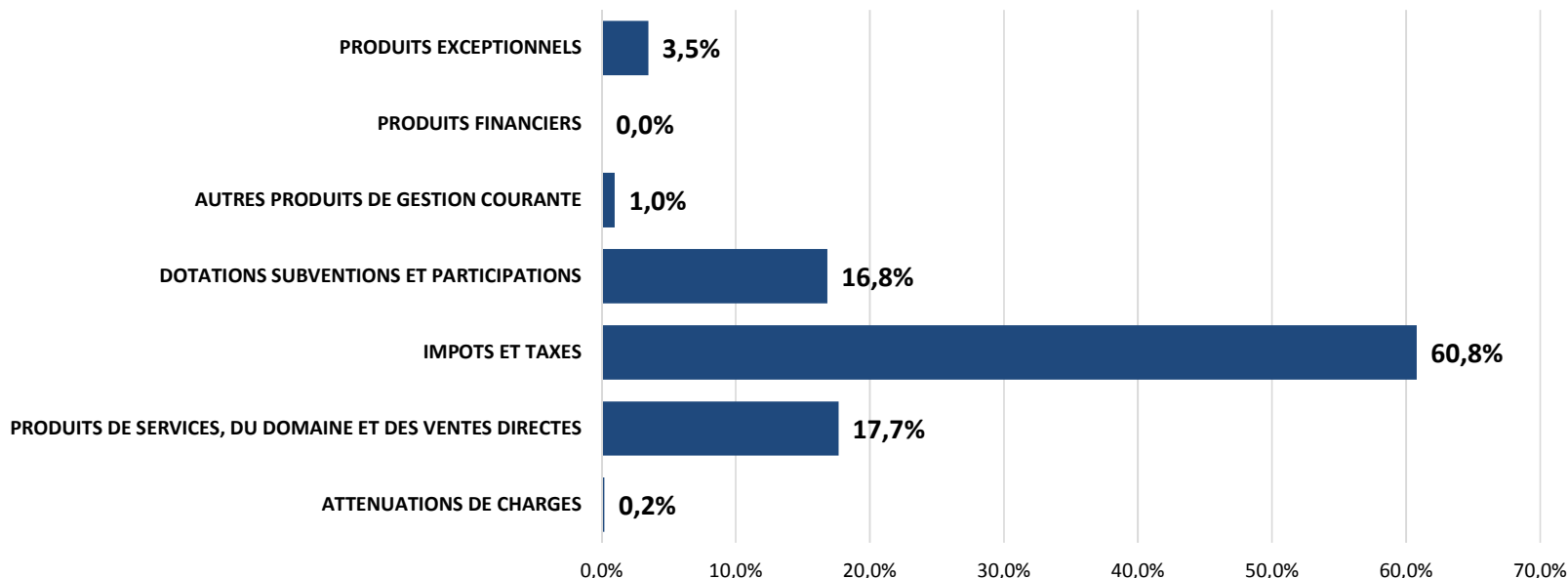
IV. Un autofinancement prévisionnel qui progresse...

V. ... pour soutenir l'investissement

VI. Un désendettement conséquent qui permet de réduire fortement les charges financières

RECETTES DE FONCTIONNEMENT : VISION CONSOLIDÉE

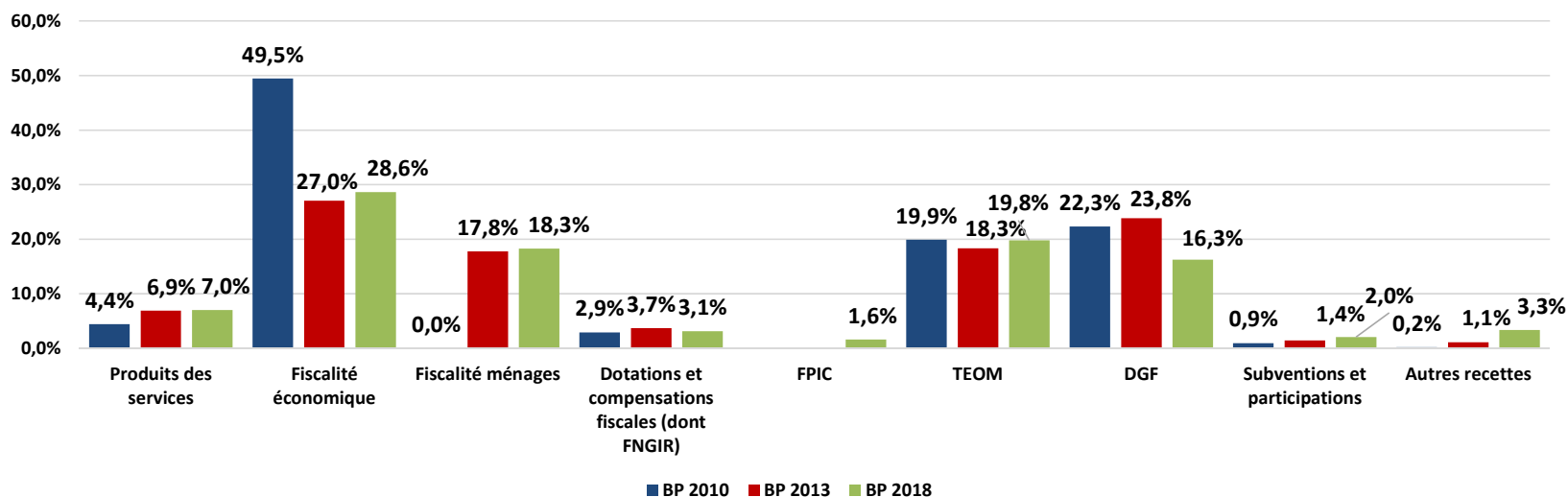
Structure des recettes réelles de fonctionnement consolidées du BP 2018



| | BP 2018 |
|---|---------------------|
| ATTENUATIONS DE CHARGES | 155 000 € |
| PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE ET DES VENTES DIRECTES | 13 435 766 € |
| IMPOTS ET TAXES | 46 212 848 € |
| DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS | 12 798 580 € |
| AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE | 738 100 € |
| PRODUITS FINANCIERS | 26 340 € |
| PRODUITS EXCEPTIONNELS | 2 644 964 € |
| TOTAL RECETTES RELLES DE FONCTIONNEMENT | 76 011 598 € |
| OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS | 18 680 339 € |
| TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT | 94 691 937 € |

UNE FISCALITÉ MÉNAGES DE PLUS EN PLUS PRÉPONDÉRANTE

Evolution de la structure des recettes réelles de fonctionnement (budget général)

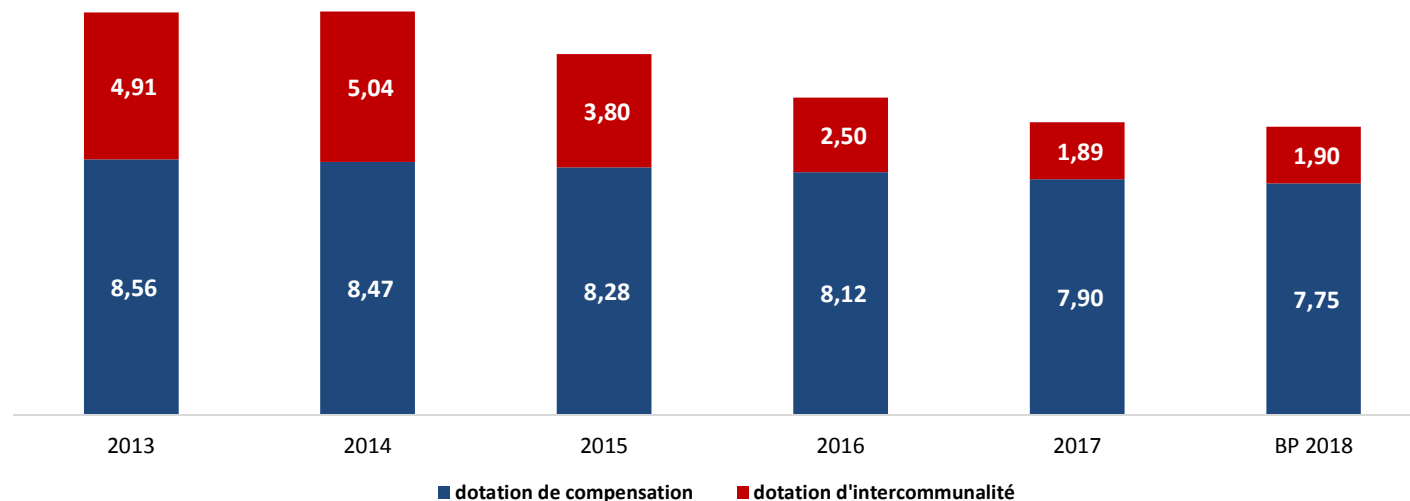


- Après avoir représenté près de la moitié de nos recettes de fonctionnement, **la fiscalité économique ne pèse plus que 28,6%. Un transfert s'est opéré au profit de la fiscalité « ménages » (18,3%)** suite à la réforme fiscale de 2010, ce qui modifie profondément la dynamique de nos ressources fiscales et **fait peser un risque à l'avenir sur nos sources de financement avec l'allègement progressif de la taxe d'habitation** ;
- Alors que le poids de la DGF avait progressé entre 2010 et 2013 grâce aux différents transferts de compétences effectués au profit de l'agglomération (voirie, médiathèques...), **sa part relative dans les recettes de fonctionnement s'est réduite de 7,5 points entre 2013 et 2018 suite à la mise en place de la contribution à l'effort de redressement des comptes publics** ;
- **La part de la TEOM est quant à elle stable** ;
- Enfin, **la part des produits des services et des autres recettes progresse** suite au transfert de la compétence « voirie » (droits de stationnement, redevances d'occupation du domaine public, redevances d'affermage...).

UNE DGF QUI DEVRAIT SE RÉDUIRE DE **-1,5%**

- La dotation globale de fonctionnement (DGF) devrait s'élever en 2018 à 9,65 M€, **soit une baisse de -0,14 M€ par rapport au montant encaissé en 2017 (-1,5%)**.

Evolution de la DGF



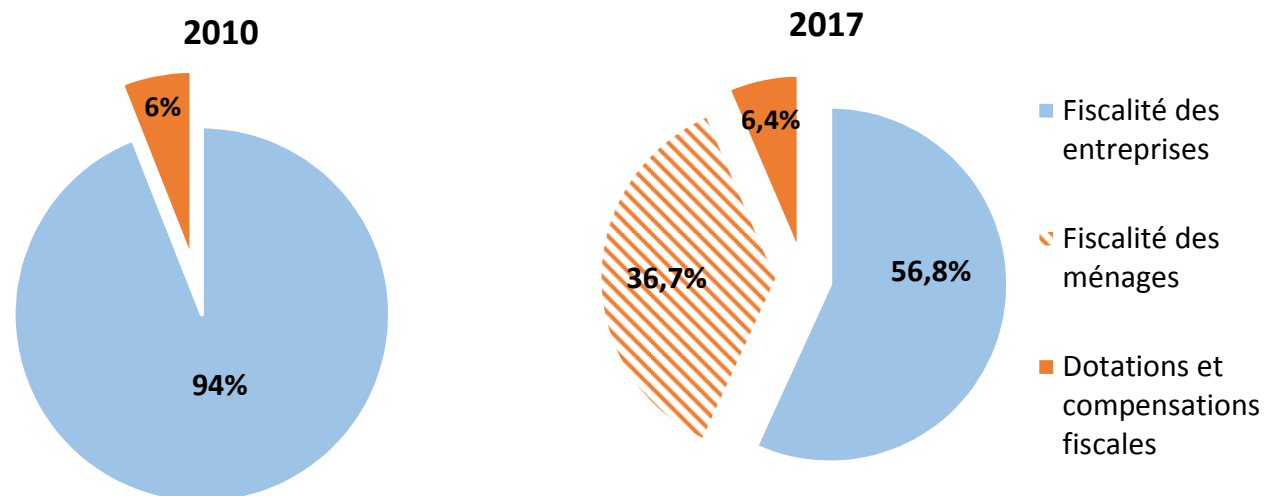
- Entre 2013 et 2017, la DGF de l'agglomération a diminué de -3,68 M€** en raison de la contribution à l'effort de redressement des comptes publics (-27,3%).
- En 2018, pour la première fois depuis 4 ans, la dotation d'intercommunalité ne sera pas réduite.** Elle devrait évoluer au même rythme que la population de notre EPCI.
- Le montant de la dotation de compensation devrait baisser quant à lui de -2%.** Cette ponction effectuée sur l'ensemble des EPCI a pour objectif d'alimenter les dotations de péréquation du bloc communal.

FPIC : UNE ÉLIGIBILITÉ TOUJOURS INCERTAIN EN 2018

- **Le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) est plafonné pour la troisième année consécutive à 1 milliard d'euros.**
- **Depuis 2015, le territoire de l'Albigeois est bénéficiaire du FPIC.** Le montant alloué s'élevait à 2 096 194 € en 2017.
- **Parallèlement, nous sommes devenus pour la première fois contributeur à ce dispositif de péréquation en 2017.** Le niveau de cette contribution est pour l'instant modeste : 28 605 €.
- **Déduction faite de ce prélèvement, le solde du FPIC reversé au territoire s'élevait donc à 2 067 589 €.**
- La répartition de « droit commun » a de nouveau été retenue (répartition en fonction du CIF). **La communauté d'agglomération bénéficie d'une dotation (nette de la contribution) de 1 082 099 € (52,33%) et les communes se sont réparties la somme de 985 490 €.**
- L'Albigeois étant proche du seuil d'inéligibilité en 2017 (696^{ème} sur 753 territoires éligibles), nous avons par prudence fait l'hypothèse d'une perte d'éligibilité en 2018. **La somme inscrite au BP 2018 (932 500 €) est donc équivalente à 85% du montant perçu en 2017, soit le niveau de garanti fixé dans la Loi de Finances pour 2018.**
- **Enfin, la contribution au FPIC est estimée à 30 000 €.**

UNE DYNAMIQUE DU PRODUIT FISCAL DIRECT PORTÉE PAR LA SLOW FORTE CROISSANCE DU PRODUIT DE CVAE

- Depuis la réforme initiée en 2010, le produit fiscal de l'agglomération se compose désormais de trois types de ressources :
 - ✓ **des impôts à taux fixés localement** (TH, CFE, FB, FNB), dont les bases progressent en fonction du coefficient de majoration forfaitaire fixé en fonction de l'inflation réelle constatée l'année précédente (estimée +1% en 2017) et de l'évolution physique (nouvelles constructions, variations de population). **Depuis 2011, le poids de la fiscalité ménages (TH et FNB) s'est fortement accru. Elle représente aujourd'hui 36,7% des recettes fiscales directes de l'agglomération.**
 - ✓ **des impôts à taux ou barèmes nationaux** comme la CVAE, les IFER et la TASCOM.
 - ✓ **des dotations et compensations fiscales** (FNGIR, DC RTP...) dont le rôle est d'assurer la neutralité financière des différentes réformes fiscales.



UNE DYNAMIQUE DU PRODUIT FISCAL DIRECT PORTÉE PAR LA FORTE CROISSANCE DU PRODUIT DE CVAE

- Pour le BP 2018, **le produit fiscal direct y compris compensations fiscales est estimé à 29,67 M€** contre 29,19 M€ en 2017 (montant encaissé).
- **Les hypothèses retenues sont les suivantes :**
 - ✓ Revalorisation forfaitaire des bases : +1% ;
 - ✓ Evolution physique des bases : reconduction de la dynamique constatée sur la période 2011 – 2017 (+1% sur la TH et +1,7% pour la CFE)
 - ✓ **Taux d'imposition : stabilité**
 - ✓ CVAE : prise en compte de l'estimation transmise par les services fiscaux et réalisée sur la base des recettes encaissées par l'Etat en 2017. **Le produit de cette taxe progresserait de +13,4%. Toutefois, cette évolution est à prendre avec prudence pour les années à venir car les modalités de calcul et de perception de cette taxe conduisent à des évolutions erratiques ;**
 - ✓ IIFER : reconduction des montants perçus en 2017 ;
 - ✓ TASCOM : prise en compte de la modulation des tarifs de +5% votée lors du conseil communautaire du 29 juin 2017 (recette supplémentaire de 65 K€).

Evolution du produit fiscal direct y compris compensations fiscales

| K€ | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | BP 2018 | évol. 17/18 |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|--------------|
| + Contributions directes | 23 868 | 25 384 | 26 250 | 25 723 | 26 534 | 26 846 | 27 320 | 27 833 | +1,9% |
| Impôts ménages (TH et FNB) | 9 437 | 9 802 | 10 080 | 10 143 | 10 564 | 10 443 | 10 523 | 10 733 | +2,0% |
| Produit de CFE | 8 780 | 9 870 | 9 836 | 9 402 | 9 695 | 9 803 | 9 976 | 10 245 | +2,7% |
| Produit de la CVAE | 3 752 | 3 794 | 4 308 | 4 141 | 4 439 | 4 501 | 4 381 | 4 969 | +13,4% |
| Produit de l'IIFER | 305 | 340 | 346 | 367 | 385 | 395 | 410 | 407 | -0,7% |
| Taxe additionnelle FNB | 103 | 103 | 107 | 106 | 110 | 111 | 115 | 115 | +0,1% |
| Produit de la TASCOM | 1 188 | 1 228 | 1 348 | 1 256 | 1 232 | 1 272 | 1 684 | 1 364 | -19,0% |
| Rôles supplémentaires | 303 | 247 | 225 | 309 | 109 | 322 | 231 | 0 | -100,0% |
| + Comp ^o fiscales | 999 | 937 | 866 | 795 | 783 | 647 | 741 | 768 | +3,6% |
| + DCRTTP | 402 | 410 | 388 | 388 | 388 | 388 | 388 | 329 | -15,2% |
| + FNGIR | 698 | 744 | 738 | 738 | 738 | 738 | 738 | 738 | 0,0% |
| = Impôts locaux "larges" (yc compensation fiscales) | 25 967 | 27 474 | 28 241 | 27 644 | 28 442 | 28 619 | 29 186 | 29 667 | +1,6% |
| évolution | | +5,8% | +2,8% | -2,1% | +2,9% | +0,6% | +2,1% | +1,6% | |

2011 - 2017 : produits réellement encaissés - 2018 : prévisions BP

UNE SOBRIÉTÉ FISCALE QUI SE POURSUIT EN 2018

- Pour la 10^{ème} année consécutive les taux de fiscalité directe seront maintenus en 2018.
- Le produit fiscal direct de la communauté d'agglomération évolue donc au même rythme que les bases d'imposition **qui devrait être revalorisées d'environ +1% en 2018** (inflation constatée en 2017).
- Le niveau des taux d'imposition sera définitivement voté lors du conseil communautaire du mois d'avril prochain.

| | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 |
|--|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (CFE) | 37,51% | 37,51% | 37,51% | 37,51% | 37,51% | 37,51% | 37,51% | 37,51% |
| TAXE D'HABITATION | 10,54% | 10,54% | 10,54% | 10,54% | 10,54% | 10,54% | 10,54% | 10,54% |
| TAXE FONCIER BATI | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% |
| TAXE FONCIER NON BATI | 3,90% | 3,90% | 3,90% | 3,90% | 3,90% | 3,90% | 3,90% | 3,90% |

UN PRODUIT DE TEOM CALCULÉ POUR COUVRIR LE CÔÛT DU SERVICE

- **Le produit de la TEOM est calculé** chaque année en fonction du coût de la compétence de collecte et de traitement des déchets ménagers sur l'ensemble du territoire, **de manière à parvenir à l'équilibre des dépenses et des recettes.**
- **Le montant inscrit au BP 2018 s'élève à 11,75 M€.** Comme pour la fiscalité directe, les taux de TEOM seront fixés lors du conseil communautaire du mois d'avril prochain.
- **Un taux devra être fixé par zone de service.** Depuis 2015, les taux de TEOM sur le territoire de l'agglomération sont harmonisés à l'intérieur des 3 zones de service.
- Pour rappel, **le produit voté en 2017 s'élevait à 11,53 M€, avec un taux moyen pondéré sur le territoire de 12,75%** (12,52% sur la commune d'Albi – zone A, 13,42% sur la zone B et 12,72% sur la zone C).
- Les coûts de traitement seront impactés par l'évolution des taux de TGAP. **Si ces derniers devraient être stables en 2018, il existe des incertitudes à moyen terme.** La position du gouvernement est d'attendre la présentation de la feuille de route sur l'économie circulaire pour proposer une trajectoire à la hausse à partir de 2019.

DES PRODUITS DES SERVICES STABLES

- **Le montant prévu au budget général 2018 s'élève à 4,13 M€, soit un niveau relativement proche du produit voté en 2017 (4,16 M€) :**
 - ✓ Équipements aquatiques : 0,91 M€ ;
 - ✓ Revente des matériaux collectés : 1,13 M€ ;
 - ✓ Droits de stationnement : 1,24 M€ ;
 - ✓ Remboursements (mises à disposition, refacturations entre budgets...) : 0,52 M€ ;
 - ✓ Redevances d'occupation du domaine public (voirie, NRAZO) : 0,24 M€ ;
 - ✓ Médiathèques : 68 K€ ;
 - ✓ Chenil : 18 K€.

PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE

- Ces recettes s'élèvent à 717 100 € sur le budget général, en progression de +3% par rapport au BP 2017.
- Elle sont principalement composées des redevances versées par les délégataires de services publics : Qpark (343 K€), Interparking (360 K€) et le marché de Jarlard (3 500 €).
- Le solde (10 600 €) correspond à des locations immobilières.

PRODUITS DES SERVICES BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

- **Le montant de la redevance d'assainissement inscrite au BP 2018 s'élève à 5 M€.**
- La gestion de l'assainissement collectif est soumise à une contrainte particulière (comme l'eau potable) puisque ce budget doit impérativement assurer l'intégralité du financement de ses dépenses par ses ressources propres, **sans possibilité pour le budget général d'y contribuer.**
- **Les tarifs des redevances ont augmenté de +2% en juillet 2017** afin de soutenir les investissements en cours sans dégrader l'autofinancement dégagé par ce budget annexe.

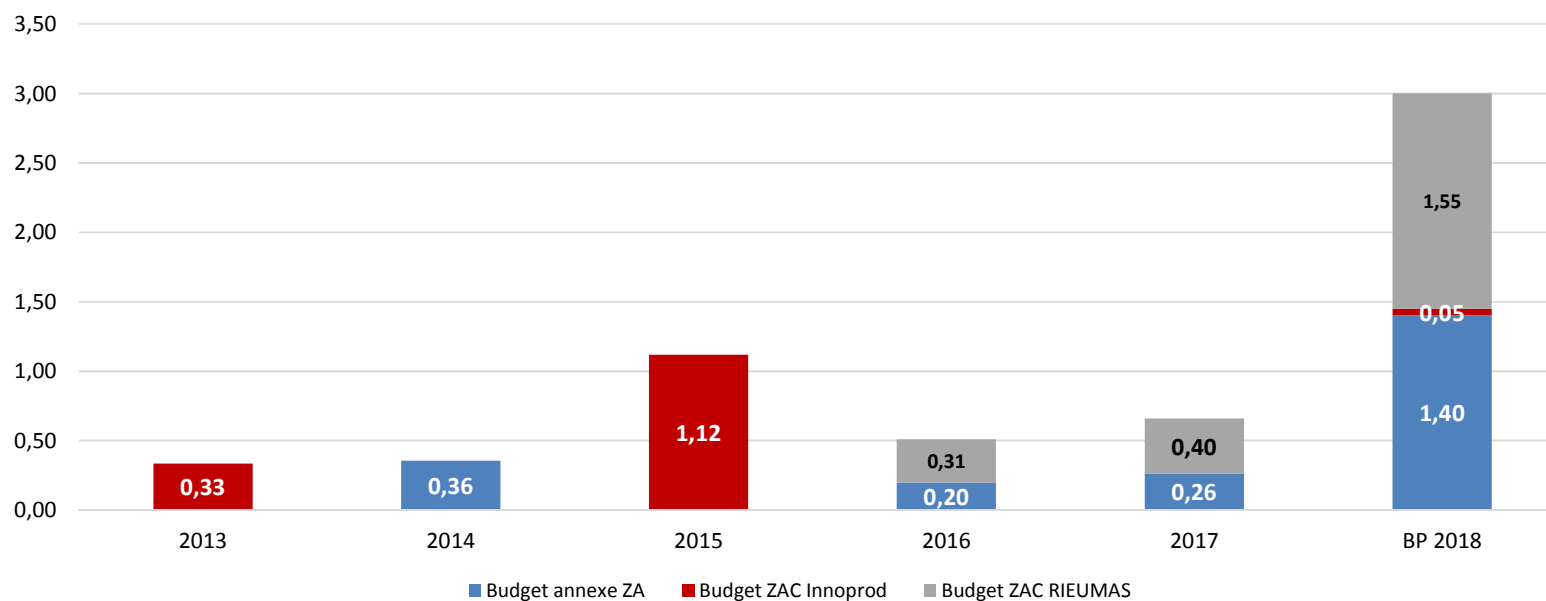
DES RECETTES AFFECTÉES AUX TRANSPORTS URBAINS TRÈS DYNAMIQUES

- Le versement transport perçu par le budget annexe transports urbains, est **une taxe assise sur la masse salariale**, due par les entreprises du territoire de l'agglomération, afin de contribuer au développement du réseau de transports publics.
- **Son taux sera maintenu à 0,6% en 2018. Il est inchangé depuis 2008. Il est plafonné en fonction de la taille de la collectivité, de son classement ou non en zone touristique et des projets menés (transport en commun en site propre).**
- **A compter du 1er janvier 2016, le seuil définissant les entreprises assujetties au VT a changé** : désormais, ce sont uniquement les entreprises de 11 salariés et plus qui doivent s'acquitter de cette taxe (contre les entreprises de 9 salariés et plus précédemment). **Cette mesure a été compensée pour la première fois en 2017. La communauté d'agglomération a perçu a ce titre 38 852 €.**
- Le produit du versement transport est donc directement lié à la vitalité économique du territoire dont il est d'ailleurs l'un des indicateurs.
- **La croissance de la masse salariale de notre territoire s'est fortement accélérée en 2017 avec un progression de +6,6% du produit du versement transport**, alors que la tendance des dernières années se situait aux environs de +2%.
- **Le montant de versement transport inscrit au BP 2017 s'élève à 3,83 M€.** Cette taxe représente 73% des produits de fonctionnement inscrits au BP 2018 hors subvention d'équilibre du budget général.
- **Les recettes commerciales ont progressé de +4,7% / an entre 2013 et 2017 (dont +6,6% en 2017). Les inscriptions budgétaires 2018 s'élèvent à 700 K€** contre 660 K€ au BP 2017.

UNE MONTÉE EN PUISSANCE DES CESSI TERRAINS ÉCONOMIQUES

- Depuis 2015, la politique d'investissement menée en matière de développement économique porte ses fruits en terme de ventes de terrains. **Au BP 2018, le montant attendu du produit des cessions de terrains économiques s'élève à 3 M€.**
- **Cet accroissement des recettes permettra de réduire fortement le montant des subventions d'équilibre versées par le budget général aux budgets annexes de zones.**

Evolution des cessions de terrains (en M€)



LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : SYNTHÈSE

- **Les recettes réelles de fonctionnement consolidées du BP 2018 s'élèvent à 76 M€.**
- **Elles progressent de +2% (+0,9% hors produits des cessions). Cette évolution repose sur des hypothèses prudentes et réalistes.**
- **La dotation d'intercommunalité ne baissera pas pour la première fois depuis 4 ans.**
- **L'éligibilité au FPIC reste toujours incertaine. L'inscription proposée se limite au montant garanti (85% de la recette 2017).**
- **L'évolution du produit fiscal est soutenue par la bonne dynamique de la fiscalité économique (CVAE et versement transport).**
- **La sobriété fiscale est maintenue pour la 10^{ème} année consécutive.**
- **L'agglomération recueille les retombées des investissements réalisés en matière de développement économique avec des cessions de terrains qui progressent fortement.**

SOMMAIRE

I. Vision consolidée du BP 2018

II. Des recettes de fonctionnement aux évolutions contrastées

III. Pérenniser une gestion rigoureuse en réponse aux contraintes externes

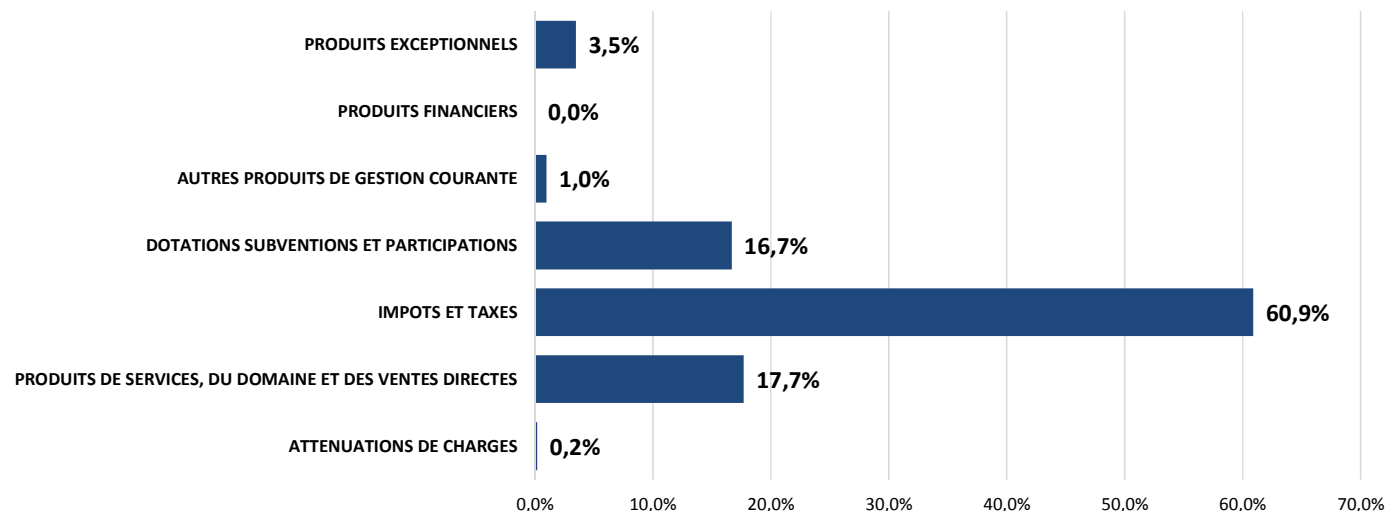
IV. Un autofinancement prévisionnel qui progresse...

V. ... pour soutenir l'investissement

VI. Un désendettement conséquent depuis 2013 qui permet de réduire fortement les charges financières

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : VISION CONSOLIDÉE

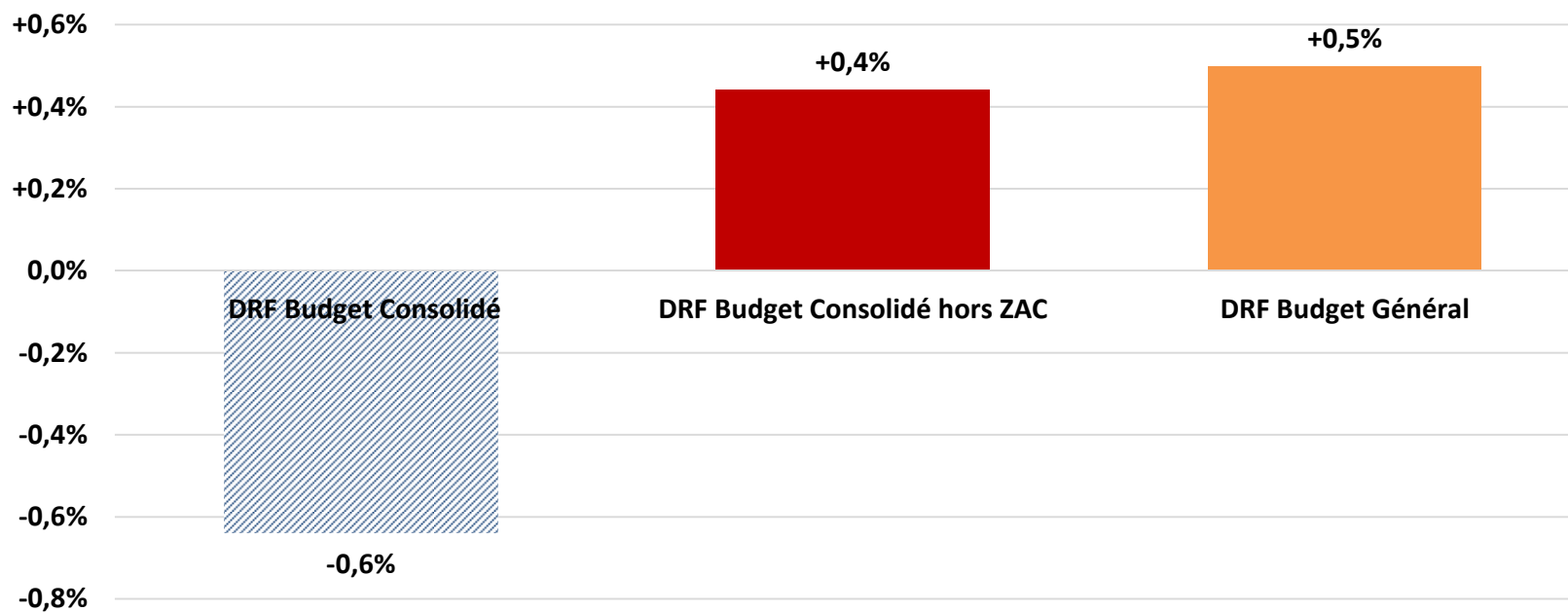
Structure des recettes réelles de fonctionnement consolidées du BP 2017



| | BP 2018 |
|---|---------------------|
| CHARGES A CARACTERE GENERAL | 19 811 398 € |
| CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES | 22 781 367 € |
| ATTENUATIONS DE PRODUITS | 5 769 240 € |
| AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE | 4 734 400 € |
| CHARGES FINANCIERES | 3 292 705 € |
| CHARGES EXCEPTIONNELLES | 1 642 244 € |
| DEPENSES IMPREVUES | 320 000 € |
| TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT | 58 351 354 € |
| VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT | 7 578 208 € |
| OPERATIONS D ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS | 28 627 160 € |
| TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT | 94 556 722 € |

DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT L'ÉVOLUTION MAÎTRISÉE

Evolution Dépenses Réelles de Fonctionnement BP 2018

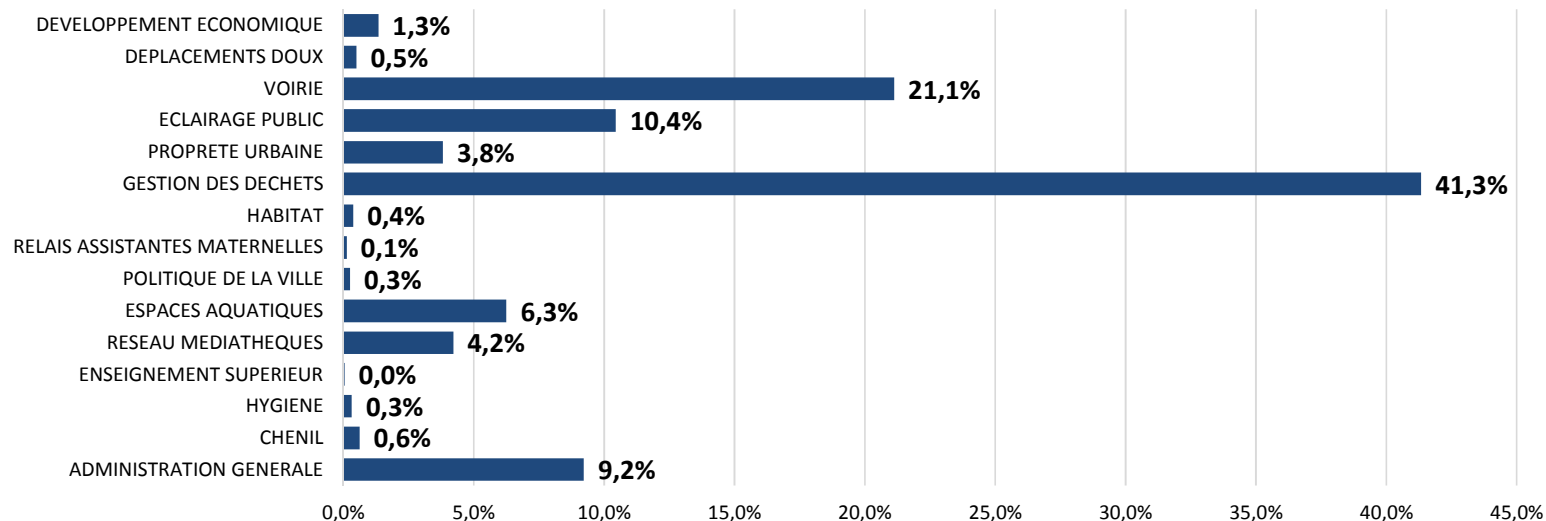


DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT L'ÉVOLUTION MAÎTRISÉE

- Entre 2013 et 2016, **les dépenses réelles de fonctionnement** consolidées (hors budgets ZAC) de la communauté d'agglomération **se sont réduites de 4% soit une baisse de 1,4% par an.**
- Ces efforts de gestion ont été une réponse efficace à la baisse brutale et durable des dotations de l'Etat. **Ils ont permis de conserver un haut niveau d'autofinancement et d'investissement, tout en assurant le désendettement de notre collectivité.**
- En neutralisant les dépenses des deux budgets de zones (Innoprod et Rieumas) qui sont basculées en section d'investissement par opération d'ordre budgétaire (comptabilité de stock), **les dépenses réelles de fonctionnement consolidées progressent de +0,4%** (+0,5% pour le seul budget principal) **au BP 2018.**
- **Ce niveau est largement inférieur à la norme fixée au niveau national par la Loi de Programmation des Finances Publiques** (+1,1% pour le bloc communal).
- Les baisses de dépenses de fonctionnement sont concentrées sur **les frais financiers (-239 K€ soit -7%) et les subventions d'équilibre versées aux budgets annexes (-0,3 M€ soit 24%)** notamment en matière de développement économique (impact positif des cessions de terrains).
- **Ces économies seront difficilement reproductibles dans les années à venir** car le niveau d'investissement programmé (passerelle sur le Tarn, centre technique Lebon, extension hôtel d'entreprises, nouveaux investissements en matière de zones d'activités...) va induire un ralentissement du désendettement et une augmentation des subventions d'équilibre versées.

STRUCTURE DES CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL

Structure des charges à caractère général du budget général - BP 2018



| Charges à caractère général par budget | BP 2018 | Structure en % |
|--|-------------------|----------------|
| Budget général | 14 608 612 | 73,7% |
| Budget transports urbains | 1 646 507 | 8,3% |
| Budget assainissement collectif | 1 676 275 | 8,5% |
| Budget zones d'activité | 80 850 | 0,4% |
| Budget assainissement non collectif | 7 890 | 0,0% |
| Budget parking | 23 800 | 0,1% |
| Budget photovoltaïque | 24 300 | 0,1% |
| Budget ZAC Innoprod | 630 520 | 3,2% |
| Budget ZAC RIEUMAS | 926 785 | 4,7% |
| Budget Immobilier Innoprod | 185 859 | 0,9% |
| TOTAL CHARGES A CARACTERE GENERAL | 19 811 398 | 100,0% |

PERSPECTIVES EN MATIÈRE DE MASSE SALARIALE

- Tous budgets confondus, **les charges de personnel sont estimées à 22 781 367€ au BP 2018**, contre 21 926 269 € au BP 2017.
- A périmètre constant (hors refacturation du contrôle du stationnement payant et transfert de personnel), **les charges de personnel progressent de +2,8% par rapport au BP 2018**.
- **La progression de ce poste de dépense est très majoritairement contrainte par des décisions qui s'imposent à notre collectivité :**
 - ✓ Augmentation du SMIC ;
 - ✓ Avancements d'échelons ;
 - ✓ Augmentation des cotisations d'assurance ;
 - ✓ Mise en place du nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

PERSPECTIVES EN MATIÈRE DE MASSE SALARIALE

- **Les dépenses de personnel se répartissent par budget de la manière suivante :**
 - ✓ Budget général : 18 110 685 € ;
 - ✓ Budget transports urbains : 3 543 588 € ;
 - ✓ Budget assainissement collectif : 1 091 394 € ;
 - ✓ Budget assainissement non collectif : 35 700 €.

- **Ces charges de personnel sont atténuées par des recettes à hauteur de 274,555 K€ (hors remboursement du personnel mis à disposition) :**
 - ✓ Contrats aidés : 20 555 € ;
 - ✓ GIP contrat de ville et animation du PLIE : 119 000 K€ ;
 - ✓ Remboursement du syndicat mixte du SCOT : 55 000 € ;
 - ✓ Contrat enfance de la CAF : 80 000 € ;

COTISATIONS 2018

- **Le montant des cotisations prévues au BP 2018, s'élève à 65 300 €. Ce poste de dépenses a été très fortement réduit ces dernières années : -34 500 € par rapport au BP 2012. Les principales adhésions sont les suivantes :** association des communautés de France, dialogue métropolitain, association technopolitaine Albi-Innoprod, AUAT, réseau entreprendre Tarn...

SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS

- **Montant des subventions et participations prévues au BP 2018 : 4 162 400 € (budget général). Ce chapitre est constitué à 76,88 % de la participation au SDIS.**
- Ce poste de dépenses est composé de :
 - ✓ la participation au SDIS qui est stable en 2018 (3,2 M€) ;
 - ✓ Des actions économiques (Albisia, Technopole, couveuse, initiative Tarn...) : 193 500 € ;
 - ✓ la subvention pour le gestionnaire de l'aire d'accueil de Jarlard : 277 400 € ;
 - ✓ la participation au syndicat mixte du SCOT : 98 000 € ;
 - ✓ la participation au GIP contrat de ville : 36 100 € ;
 - ✓ la participation au syndicat mixte Sup' Albi Tarn : 200 000 € ;
 - ✓ la participation au syndicat mixte du CRITT : 25 000 € ;
 - ✓ Des cofinancements des actions du contrat de ville : 44 000 € ;
 - ✓ ...

SUBVENTIONS AUX BUDGETS ANNEXES

- **Les subventions d'équilibre aux budgets annexes s'élèvent au BP 2018 à 1 099 404 €.** Ce montant est un plafond qui sera réajusté en fin d'exercice en fonction du besoin de financement effectivement constaté.
- **Elles se réduisent de 322 267€ par rapport au budget primitif 2017** en raison de la baisse des subventions d'équilibre aux budgets annexes de ZAC qui bénéficient des recettes liées aux cessions des terrains aménagés.
- **L'enveloppe prévue au BP 2018 est répartie par budget de la manière suivante :**
 - ✓ Budget transports urbains : 925 000 € ;
 - ✓ Budget zones d'activité : 73 450 € ;
 - ✓ Budget photovoltaïque : 82 300 € ;
 - ✓ Budget immobilier innoprod : 18 654 € ;

UNE BAISSÉ IMPORTANTE DES FRAIS FINANCIERS

- Le montant des charges financières s'élève à 3 292 705 € sur l'ensemble des budgets.
- Elles diminuent de 238 895 € par rapport au BP 2017.
- Cette baisse résulte du désendettement mis en œuvre depuis l'exercice 2013, avec une baisse de l'encours de dette de -17,9% entre le 31 décembre 2013 et le 31 décembre 2017.

Charges financières par budget

| Budgets | BP 2017 | BP 2018 | Ecart |
|-------------------------------------|-----------------------|-----------------------|----------------------|
| Budget général | 2 397 000,00 € | 2 190 000,00 € | -207 000,00 € |
| Budget transports urbains | 73 000,00 € | 54 205,00 € | -18 795,00 € |
| Budget assainissement collectif | 1 061 000,00 € | 1 048 000,00 € | -13 000,00 € |
| Budget zones d'activité | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| Budget assainissement non collectif | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| Budget parking | 600,00 € | 500,00 € | -100,00 € |
| Budget photovoltaïque | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| Budget ZAC Innoprod | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| Budget ZAC RIEUMAS | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| Budget Immobilier Innoprod | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| Total | 3 531 600,00 € | 3 292 705,00 € | -238 895,00 € |

LES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

- La commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) lors des réunions de septembre et novembre 2017 a :
 - ✓ Mis à jour le périmètre des services communs (ressources humaines, finances, informatique) ;
 - ✓ Évalué la compétence aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ;
 - ✓ Acté le principe de retenir sur l'attribution de compensation de l'année N les dépenses supportées en année N-1 par la communauté d'agglomération pour les révisions et les finalisations des PLU communaux ;
 - ✓ Augmenté les retenues sur attribution de compensation des communes de Castelnau de Lévis et de Cunac pour équilibrer leurs opérations d'aménagement de centre-bourg ;
 - ✓ Évalué la redevance fixe pour la surveillance des espaces de stationnement payant.

- Ces nouvelles évaluations aboutissent, pour l'exercice 2018, aux montants prévisionnels suivants :
 - ✓ **En dépenses : 4 959 K€** de versements d'attributions de compensation ;
 - ✓ **En recettes : 1 130 K€** d'attributions de compensation « négatives ».

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : SYNTHÈSE

- Une progression des dépenses réelles de fonctionnement consolidées (hors budgets de ZAC) contenue à +0,40% largement inférieure au seuil de l'augmentation de 1,1% prévue par l'Etat dans la Loi de Programmation des Finances Publiques ;
- Des charges à caractère générale qui diminuent (-0,1% hors budgets de ZAC) ;
- Des dépenses de personnel qui augmentent de 2,8% à périmètre constant, une augmentation très majoritairement contrainte par des décisions nationales ;
- Une forte baisse des frais financiers et des subventions d'équilibre versées aux budgets annexes qui permet d'absorber la hausse des dépenses de personnel ;
- Cette maîtrise des dépenses de fonctionnement doit permettre à la communauté d'agglomération de conserver un autofinancement élevé pour financer un haut niveau d'investissement.

SOMMAIRE

I. Vision consolidée du BP 2018

II. Des recettes de fonctionnement aux évolutions contrastées

III. Pérenniser une gestion rigoureuse en réponse aux contraintes externes

IV. Un autofinancement prévisionnel qui progresse...

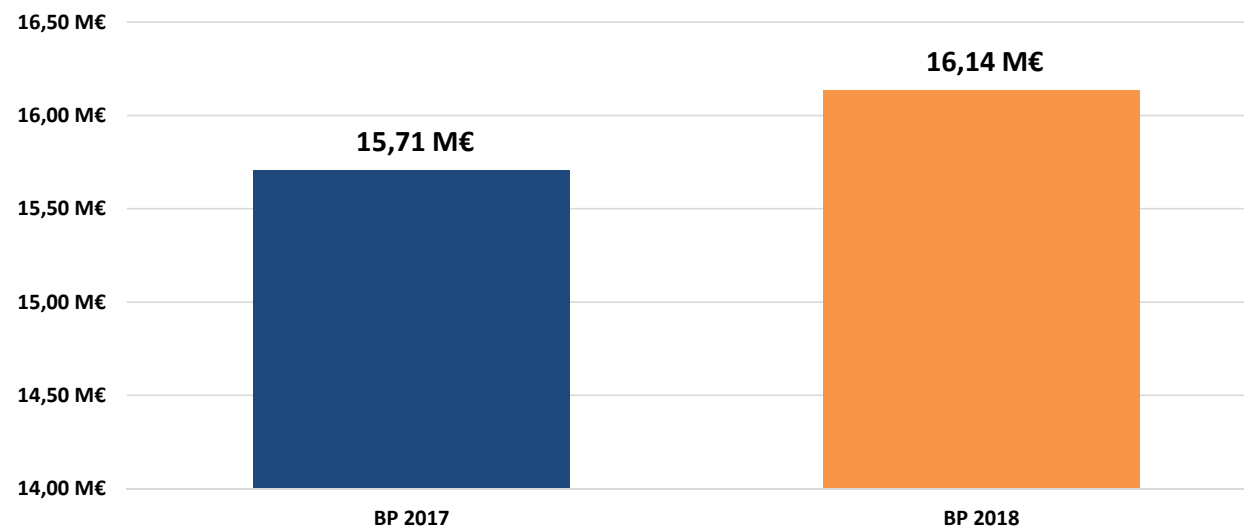
V. ... pour soutenir l'investissement

VI. Un désendettement conséquent depuis 2013 qui permet de réduire fortement les charges financières

UNE CONSOLIDATION DE L'AUTOFINANCEMENT PRÉVISIONNEL

- Dans la mesure où la dynamique des recettes de fonctionnement est supérieure à celle des dépenses, **l'autofinancement brut prévisionnel progresse de +0,4 M€ (+2,7%) par rapport au BP 2017.**
- **Cet autofinancement sera mobilisé pour rembourser le capital de la dette et financer une partie des dépenses d'investissement afin de limiter le recours à l'emprunt.**

Autofinancement Brut prévisionnel* (= recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement)



* *Budget général + budgets annexes avec les retraitements suivants :*

les produits des cessions (comptes 775 et 7015) ainsi que les charges à caractères générale (chapitre 011) des 2 deux budgets de ZAC gérés en comptabilité de stock sont retraités en section d'investissement pour le calcul de l'autofinancement brut prévisionnel.

SOMMAIRE

I. Vision consolidée du BP 2018

II. Des recettes de fonctionnement aux évolutions contrastées

III. Pérenniser une gestion rigoureuse en réponse aux contraintes externes

IV. Un autofinancement prévisionnel qui progresse...

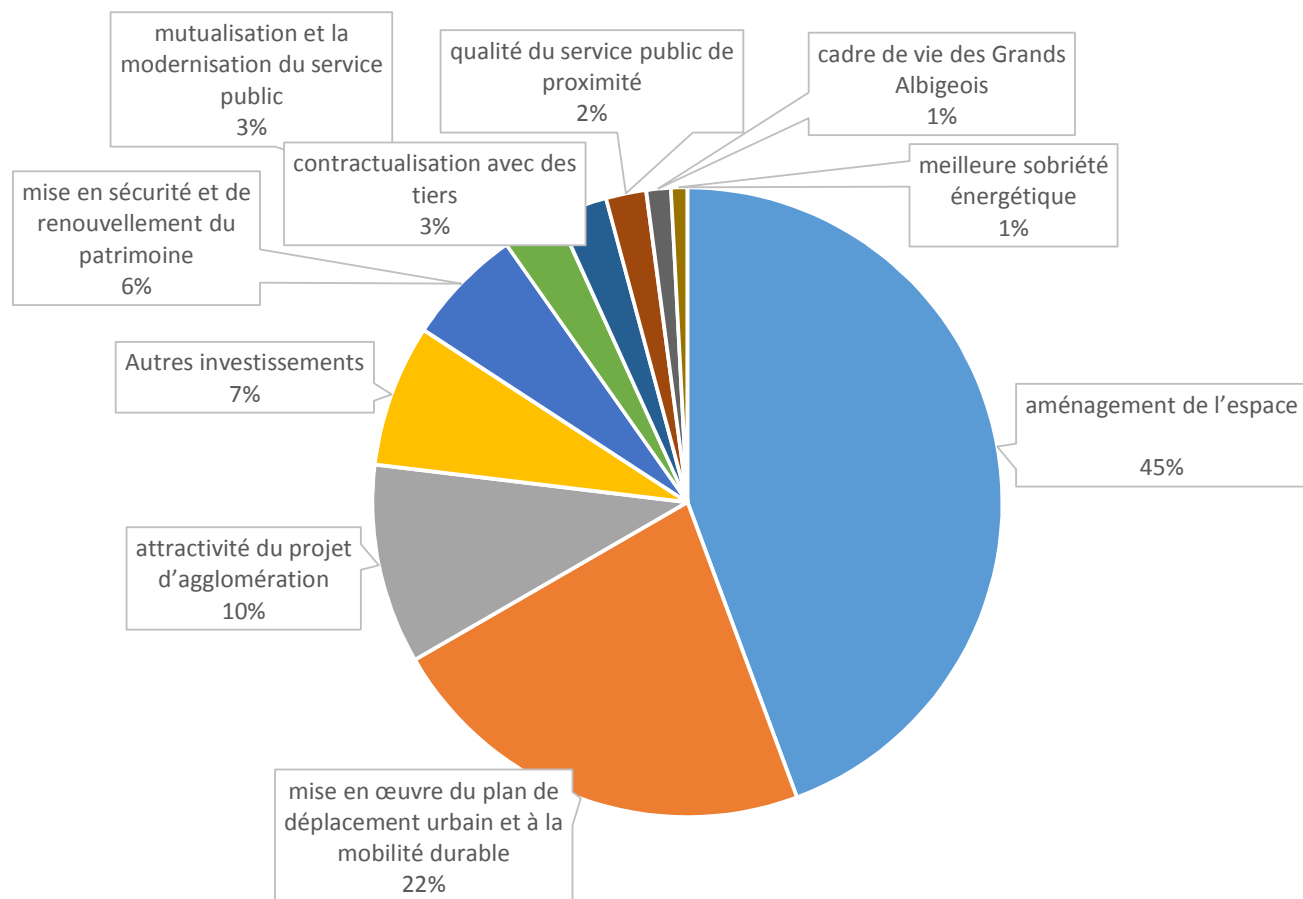
V. ... pour soutenir l'investissement

VI. Un désendettement conséquent depuis 2013 qui permet de réduire fortement les charges financières

UN HAUT NIVEAU D'INVESTISSEMENT

- **En 2016, la capacité d'autofinancement brute de la communauté d'agglomération représentait 16,3 M€, soit 193 € / habitant.** Pour comparaison, la capacité d'autofinancement brute des communautés d'agglomération était en moyenne de 70 € par habitant (*budget général – source DGFIP*).
- **C'est grâce à ce haut niveau d'autofinancement que l'agglomération a pu réaliser un effort d'investissement conséquent ces dernières années.** En 2016, les dépenses d'équipement par habitant de notre intercommunalité étaient supérieures de +38,8% à la moyenne des communautés d'agglomération (*budget général – source DGFIP*).
- **Tous budgets confondus, la communauté d'agglomération a investi sur son territoire 222,5 M€ depuis 2010, soit 31,8 M€ en moyenne par an (y compris ZAC).**
- La communauté d'agglomération conservera un haut niveau d'investissement en 2018. **Les dépenses réelles d'investissement hors dette s'élèvent à 39 096 034 € dont 27 882 866 € sur le budget général.**
- **Elles représentent environ 330 € / habitant sur le budget général et 463 € / habitant en consolidé sur l'ensemble des budgets.**
- **Les recettes d'investissement hors dette et maîtrise d'ouvrage déléguée (subventions, fonds de compensation de la TVA, remboursements d'avances...) s'élèvent à 9,2 M€. Elles progressent de 0,45 M€ par rapport au BP 2017, ce qui permet de limiter le montant de l'emprunt d'équilibre.**

SYNTHÈSE DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT HORS EMPRUNT



LES PRIORITÉS EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT

▪ Les investissements contractualisés avec des tiers :

989 900 €

- ✓ Aménagement de la rocade : 312 000 € ;
- ✓ Aménagements de sécurité RN 88 : 50 000 € ;
- ✓ FAB'LAB école des Mines : 157 500 € ;
- ✓ Opérations CPER institut universitaire Champollion : 470 400 €.

LES PRIORITÉS EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT

- **Les investissements liés aux objectifs d'attractivité du projet d'agglomération : 3 880 259 €**
 - ✓ Habitat - logement : 510 000 € (prêt 1^{ère} clef en Albigeois, habitat social et programme d'intérêt général du Département);
 - ✓ Développement économique et innovation : 164 599 € ;
 - ✓ Extension hôtel d'entreprises : 400 000 €
 - ✓ Aménagements sur les zones d'activité : 1 985 660 € ;
 - ✓ Signalétique des zones d'activité : 80 000 € ;
 - ✓ Réserves foncières : 600 000 € ;
 - ✓ Déploiement fibre optique : 140 000 € ;

LES PRIORITÉS EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT

- **Les investissements destinés à la mise en œuvre du plan de déplacement urbain et à la mobilité durable : 8 435 600 €**
 - ✓ Parc multimodal de Caussels : 20 000 € ;
 - ✓ Parc de covoiturage de RIEUMAS : 600 000 € ;
 - ✓ Mise en œuvre Plan de Déplacement Urbain - étude gare multimodale : 100 000 € ;
 - ✓ Mise en œuvre Plan de Déplacement Urbain – étude 4^{ème} pont : 150 000 € ;
 - ✓ Travaux de construction de la passerelle sur le Tarn : 4 710 000 €. **Les recettes attendues en 2018 s'élèvent à 1 540 110 €** (Etat, Région, Département) ;
 - ✓ Aménagement déplacement doux et service vélo : 923 500 €. **415 746 € de recettes attendues pour le renforcement des continuités cyclables le long de la rocade (DSIL et 1% paysage). Par ailleurs, 55 500 € de subventions sont prévues pour le circuit de découverte paysage et le schéma directeur piéton ;**
 - ✓ Plan de modernisation des bus : 1 090 000 € (4 bus : 1 bus hybride 12 mètres + 2 bus thermiques 12 mètres + 1 bus articulé d'occasion) **Une subvention de 343 400 € est affectée à ce programme dans le cadre du label Territoire à Energie Positive pour une Croissance Verte (TEPCV).**
 - ✓ Service aux usagers et équipements sur le réseau de transport urbain : 444 100 € (dont 262,5 K€ pour le système de billettique) ;
 - ✓ Parking Jean Jaurès : 88 000 € ;
 - ✓ Travaux prioritaires de mise en conformité du parking des temps modernes : 310 000 €.

LES PRIORITÉS EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT

- **Les investissements en faveur de l'aménagement de l'espace : 16 772 945 €**
 - ✓ Assainissement hors pluvial : 5 155 965 €, dont 2,83 M€ pour la STEP de Marszac, dont 2 M€ pour le renouvellement des réseaux, dont 100 K€ pour la lagune de Labastide Dénat – Saliès, dont 121 K€ pour les frais d'études, dont 37 K€ d'achats de matériels et dont 65 K€ pour le poste de relevage du pont neuf. **33 250 € de recettes sont prévues dans le cadre du TEPCV ;**
 - ✓ Assainissement non collectif : 14 410 € ;
 - ✓ Travaux de voirie (hors travaux en régie) : 8 367 000 €. A ces montants s'ajouteront des travaux en régie qui sont estimés à 289 500 K€. **689 000 € de recettes sont affectées à ce programme (amendes de police) ;**
 - ✓ Eclairage public (hors travaux en régie) : 1 751 500 €. A ce montant s'ajouteront des travaux en régie qui sont estimés à 91 400 €. **Les recettes attendues s'élèvent à 243 960 € dans le cadre des dispositifs TEPCV et certificats d'économies d'énergie ;**
 - ✓ Travaux d'assainissement pluvial : 1 280 128 € ;
 - ✓ Travaux bassins versants : 67 000 € ;
 - ✓ Mise en œuvre du plan local d'urbanisme intercommunal et poursuite des plans en cours d'instruction : 92 442 € ;
 - ✓ Aire d'accueil des gens du voyage (prescriptions du plan départemental) : 44 500 €.

LES PRIORITÉS EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT

- **Les investissements motivés par la recherche d'une meilleure sobriété énergétique : 316 500 €**
 - ✓ Equipements aquatiques : 133 000 € pour des éclairages LED, la modification du réseau de ventilation et l'échangeur des eaux de recyclage. **50 400 € de subventions sont inscrites dans le cadre du TEPCV ;**
 - ✓ Chenil : 3 500 € pour des éclairages LED ;
 - ✓ Equipement culturels : 180 000 € pour la rénovation et l'amélioration des installations de chauffage ;
 - ✓ Par ailleurs dans l'enveloppe « éclairage public » 730 000 € seront consacrés à la rénovation de points lumineux dans le cadre des dispositifs TEPCV et CEE.
- **Les investissements pour le cadre de vie des Grands Albigeois : 477 655 €**
 - ✓ Equipements aquatiques et centre de remise en forme : 173 055 € ;
 - ✓ Equipements culturels (médiathèques) : 304 600 €.
- **Les investissements en faveur de la qualité du service public de proximité : 1 680 000 €**
 - ✓ Gestion des déchets (programme de conteneurs enterrés, remplacement de bennes...) et propreté urbaine : 1 669 000 € ;
 - ✓ Chenil : 11 000 €.

LES PRIORITÉS EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT

- **Les investissements de mise en sécurité et de renouvellement du patrimoine et des services communautaire : 2 287 370 €**
 - ✓ Renouvellement des véhicules de collecte des ordures ménagères et de la propreté urbaine : 815 000 € ;
 - ✓ Renouvellement du parc automobile et grosses réparations : 122 500 €. **28 000 € de subventions ont été obtenues dans le cadre du TEPCV pour l'installation de bornes électriques et l'acquisition de véhicules électriques ;**
 - ✓ Station service tous carburants : 675 000 € ;
 - ✓ 674 870 € pour diverses interventions, dont l'accessibilité des bâtiments publics, le renouvellement des équipements informatiques et les travaux de mise aux normes des bâtiments.
- **Les investissements pour la mutualisation et la modernisation du service public : 1 123 000 €**
 - ✓ Déploiement du projet de « e-administration » et communication numérique : 30 000 € ;
 - ✓ Centre technique Lebon : 1 073 000 €. 373 000 € sur le budget général (PARC AUTO communautaire) et 700 000 € sur le budget annexe des transports urbains ;
 - ✓ Déploiement téléphonie sur réseau NTIC : 20 000 €.

LES PRIORITÉS EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT

▪ Les autres investissements : 1 856 677 €

- ✓ Projet Cantepau - ANRU : 638 500 €. Cette opération ne sera lancée qu'après la signature d'une convention de réalisation avec l'ANRU ;
- ✓ Débouclage de l'avance remboursable versée à INTERPLIE : 35 577 € ;
- ✓ Opérations sous maîtrise d'ouvrage déléguée, donnant lieu à un remboursement intégral : 1 178 600 € ;
- ✓ Frais de lancement de marchés publics en investissement, hors opérations : 4 000 €.

SOMMAIRE

I. Vision consolidée du BP 2018

II. Des recettes de fonctionnement aux évolutions contrastées

III. Pérenniser une gestion rigoureuse en réponse aux contraintes externes

IV. Un autofinancement prévisionnel qui progresse...

V. ... pour soutenir l'investissement

VI. Un désendettement conséquent depuis 2013 qui permet de réduire fortement les charges financières

UN NIVEAU D'ENDETTEMENT SOUS CONTRÔLE

- **Au 31 décembre 2017, l'encours de dette consolidé (budget général + budgets annexes) de l'agglomération s'élèvera à 87,92 M€ :** 57,21 M€ sur le budget principal (dont 16,43 M€ de dette récupérable voirie), 1,86 M€ sur le budget annexe transports urbains, 28,82 M€ sur le budget annexe assainissement collectif et 0,01 M€ sur le budget annexe parking des temps modernes.
- Par ailleurs le budget général a versé deux avances remboursables aux budgets annexes photovoltaïque (972 037,75 €) et ZAC innoprod (3 258 950 €). Une troisième avance remboursable d'un montant maximum de 1 161 146,65 € a été votée pour le budget annexe ZAC RIEUMAS lors du conseil communautaire du 12 décembre 2017.
- **En 2017, l'agglomération a poursuivi son désendettement.** Son encours de dette s'est réduit de 4,8 M€. **Entre le 31 décembre 2013 et le 31 décembre 2017, la dette de l'agglomération a diminué de 19,2 M€, soit une baisse moyenne de 4,8% par an.**
- **Ce désendettement permet de réduire sensiblement le montant de notre annuité de dette.**
- **La capacité de désendettement (budget général) reste inférieure à la moyenne nationale des communauté d'agglomération : 3,8 ans contre 5,1 ans et éloignée des seuils d'alerte (8 à 10 ans).**

UN NIVEAU D'ENDETTEMENT SOUS CONTRÔLE

- Dans la mesure où les recettes d'investissement hors dette et l'autofinancement prévisionnel augmentent, **l'emprunt d'équilibre diminue de -2,9 M€ par rapport au BP 2018 (19,7 M€ contre 22,6 M€ au BP 2017)**. Il s'agit de la variable d'ajustement du budget primitif. **Il sera réduit lors de la reprise des résultats du compte administratif 2017 au moment du vote des budgets supplémentaires 2018.**
- En 2018, **les remboursements d'emprunts inscrits au BP s'élèvent à 8,64 M€** (ensemble des budgets), dont 990 K€ de provision pour le remboursement in fine de l'émission obligatoire groupée réalisée en 2012.

Emprunt d'équilibre par budget

| Budgets | BP 2017 | BP 2018 | Ecart |
|-------------------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|
| Budget général | 14 174 573,26 € | 12 431 374,97 € | -1 743 198,29 € |
| Budget transports urbains | 827 461,00 € | 1 446 200,00 € | 618 739,00 € |
| Budget assainissement collectif | 6 192 120,00 € | 4 487 884,00 € | -1 704 236,00 € |
| Budget zones d'activité | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| Budget assainissement non collectif | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| Budget parking | 0,00 € | 310 000,00 € | 310 000,00 € |
| Budget photovoltaïque | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| Budget ZAC Innoprod | 0,00 € | 583 200,00 € | 583 200,00 € |
| Budget ZAC RIEUMAS | 1 396 378,00 € | 0,00 € | -1 396 378,00 € |
| Budget Immobilier Innoprod | 6 000,00 € | 431 305,00 € | 425 305,00 € |
| Total | 22 596 532,26 € | 19 689 963,97 € | -2 906 568,29 € |

CONCLUSION

- Dans un contexte de réformes nationales autour des finances publiques (taxe d'habitation et contractualisation entre l'Etat et les grandes collectivités locales sur l'évolution de leurs dépenses notamment), **la stratégie financière de la communauté d'agglomération, inscrite dans la durée, respecte les grands équilibres suivants :**
 - ✓ **Des taux de fiscalité directe inchangés** pour la dixième année consécutive ;
 - ✓ **Une fiscalité économique dynamique** (CVAE et versement transport) ;
 - ✓ **Des dépenses de fonctionnement maîtrisées**, avec une évolution contenue à +0,4% hors budgets de ZAC ;
 - ✓ **Un investissement volontariste.** Les dépenses réelles d'investissement hors dette s'élèvent à 39 096 034 € dont 27 882 866 € sur le budget général. Elles représentent environ 330 € / habitant sur le budget général et 463 € / habitant en consolidé sur l'ensemble des budgets ;
 - ✓ **Une capacité d'autofinancement brute prévisionnelle qui se consolide (+2,7%),** ce qui permet de réduire le montant de l'emprunt d'équilibre (-2,9 M€ par rapport au BP 2017).



**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DE L'ALBIGEOIS**

www.grand-albigeois.fr

Envoyé en préfecture le 12/02/2018

Reçu en préfecture le 12/02/2018

Affiché le 12/02/2018

SLOW

ID : 081-248100737-20180206-DEL2018_003-DE

Merci de votre attention.

LISTE DES ABRÉVIATIONS

- **CEE : certificats d'économies d'énergie**
- **CFE : cotisation foncière des entreprises**
- **CIF : coefficient d'intégration fiscale**
- **CVAE : cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises**
- **DCRTP : dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle**
- **DGF : dotation globale de fonctionnement**
- **FB : foncier bâti**
- **FNB : foncier non bâti**
- **FNGIR : fonds national de garantie individuelle des ressources**
- **IFER : impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau**
- **LFI : loi de finances initiale**
- **LPFP : loi de programmation des finances publiques**

LISTE DES ABRÉVIATIONS

- **TASCOM : taxe sur les surfaces commerciales**
- **TEOM : taxe d'enlèvement des ordures ménagères**
- **TEPCV : territoire à énergie positive pour la croissance verte**
- **TH : taxe d'habitation**
- **TVA : taxe sur la valeur ajoutée**
- **VT : versement transport**
- **RIFSEEP : régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel**
- **ZAC : zones d'activités**